

CONDITIONS D'UTILISATION DE GEOTAB VITALITY

IMPORTANT ! En téléchargeant, en utilisant ou en accédant à l'application Geotab Vitality, telle que définie ci-dessous, vous concluez un contrat juridiquement contraignant aux termes des présentes Conditions d'utilisation de Geotab Vitality (les « **Conditions** ») avec Geotab Vitality, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, dont le siège social est situé 621 North Avenue NE, Atlanta, Georgia 30308 USA (« **Geotab Vitality** » ou la « **Société** », et conjointement avec le Client, les « **Parties** »), en votre nom et au nom de la société ou de toute autre entité juridique que vous représentez, pour le compte de laquelle vous agissez ou au sein de laquelle vous travaillez (« **Client** »). **Si le Client ne souhaite pas être lié par les présentes Conditions, il ne doit pas installer, utiliser ou accéder aux Services (tels que définis ci-dessous).** En plus des termes définis dans les présentes Conditions, les termes commençant par une majuscule, utilisés dans les présentes Conditions, ont la signification qui leur est attribuée à la Section 12 (Définitions).

CONTEXTE :

- A. Geotab Vitality a mis en place un « score » de conduite propre aux conducteurs, afin de promouvoir un comportement de conduite prudent, incluant notamment : (i) la définition d'objectifs ; et (ii) l'utilisation de mesures incitatives pour privilégier un comportement prudent au volant basées sur l'économie comportementale (le « **Score de Récompenses** »). Le Score de Récompenses est ensuite utilisé pour calculer les récompenses des conducteurs commerciaux d'un Client, qui peuvent ensuite être utilisées par le conducteur d'un Client sur la plateforme de récompenses Geotab Vitality (la « **Plateforme de Récompenses** ») via une application mobile (l'« **Application** »).
- B. Le Client est un client existant de Geotab Inc. (« **Geotab** »), qui offre certains services et solutions de gestion de flotte (« **Solution de Geotab** »), y compris, mais sans s'y limiter, le boîtier GO de Geotab (« **Boîtier GO** »).

1 LICENCE, ACCÈS ET UTILISATION

- 1.1 *Licence, accès et utilisation.* Sous réserve du respect par le Client de toutes les autres stipulations des présentes Conditions, la Société et/ou ses licenciés fourniront au Client un droit limité, incessible et non exclusif d'accéder aux Services et de les utiliser sur le Territoire pendant la Durée du Contrat, uniquement dans le cadre d'une utilisation par les Utilisateurs Autorisés conformément aux stipulations des présentes. Cette utilisation est limitée à un usage interne par le Client.
- 1.2 *Licence relative à la Documentation.* Sous réserve des stipulations contenues dans les présentes Conditions, la Société accorde au Client par les présentes une licence d'utilisation, non exclusive, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence et incessible de la Documentation pendant la Durée du Contrat, uniquement aux fins commerciales internes du Client dans le cadre de son utilisation des Services.
- 1.3 *Restrictions d'utilisation.* Le Client ne doit pas utiliser les Services à d'autres fins que celles prévues par les présentes Conditions. Le Client ne doit à aucun moment, directement ou indirectement, et ne doit permettre à aucun Utilisateur Autorisé ou à aucune personne de : (i) copier, modifier ou créer des œuvres dérivées des Services ou de la Documentation, en tout ou en partie ; (ii) prendre ou donner en location, prêter, vendre, concéder une licence ou une sous-licence, céder, distribuer, publier, transférer ou mettre à disposition de toute autre manière les Services ou la Documentation ; (iii) procéder à une ingénierie inverse, désassembler, modifier, décompiler, décoder, adapter ou tenter de quelque manière que ce soit de dériver ou d'obtenir l'accès à tout composant logiciel des Services, en tout ou partie ; (iv) retirer, supprimer, effacer, modifier, masquer ou changer de quelque manière que ce soit toute mention de propriété des Services ou de la Documentation ; (v) modifier, corriger, adapter, traduire, améliorer ou préparer de quelque manière que ce soit des travaux dérivés ou des améliorations des Services ou de la Documentation ; ou (vi) contourner ou violer toute protection de sécurité utilisée pour ou contenue dans le Logiciel ou la Documentation ; ou (vii) utiliser les Services ou la Documentation d'une manière ou à des fins qui enfreignent, détournent ou violent de quelque manière que ce soit tout droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de toute personne, ou qui enfreignent toute Loi applicable.
- 1.4 *Droits réservés.* La Société et ses licenciés se réservent tous les droits non expressément accordés au Client dans les présentes Conditions. À l'exception des droits limités et des licences expressément accordés en vertu des présentes Conditions, aucune stipulation des présentes Conditions n'accorde, par implication, renonciation, estoppel ou autre, au Client ou à tout tiers, un quelconque droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit, titre ou intérêt relatifs à la Propriété Intellectuelle (PI) de la Société.

- 1.5 *Suspension.* Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes Conditions, la Société peut suspendre temporairement l'accès du Client et de tout Utilisateur Autorisé à tout ou partie des Services si : (i) la Société détermine raisonnablement que (A) il existe une menace ou une atteinte à l'encontre de la PI de la Société, (B) l'utilisation de la PI de la Société par le Client ou tout Utilisateur Autorisé perturbe ou présente un risque de sécurité pour la PI de la Société ou pour tout autre client ou fournisseur de la Société, (C) le Client, ou tout Utilisateur Autorisé, utilise la PI de la Société pour des activités frauduleuses ou illégales, (D) sous réserve de la Loi applicable, le Client a cessé de poursuivre ses activités dans le cadre habituel, a effectué une cession au profit de ses créanciers ou des actes de disposition similaires de ses actifs, ou a fait l'objet d'une faillite, d'une réorganisation, d'une liquidation, d'une dissolution ou d'une procédure similaire, ou (E) la fourniture des Services au Client ou à tout Utilisateur Autorisé par la Société est interdite par la Loi applicable ; ou (ii) tout fournisseur de la Société a suspendu ou résilié l'accès de la Société ou l'utilisation de tout service ou produit tiers requis pour permettre au Client d'accéder aux Services (toute suspension visée aux points (i), (ii) ou (iii), étant désigné comme une « **Suspension de Service** »). La Société mettra en œuvre des efforts commerciaux raisonnables pour informer le Client par écrit de toute Suspension de Service et des évolutions concernant la reprise de l'accès aux Services après toute Suspension de Service. La Société fera tout son possible pour rétablir l'accès aux Services dès que l'événement à l'origine de la Suspension de Service aura été résolu. La Société ne pourra être tenue responsable de tout dommage, de toute responsabilité, de toute perte (y compris de toute perte de données ou de bénéfices) ou de toute autre conséquence que le Client ou tout Utilisateur Autorisé peut encourir à la suite d'une Suspension de service.
- 1.6 *Statistiques Agrégées.* Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes Conditions, la Société peut surveiller l'utilisation des Services par le Client et collecter et compiler des Statistiques Agrégées. Entre la Société et le Client, tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Statistiques Agrégées, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, appartiennent à la Société et sont détenus uniquement par celle-ci. Le Client reconnaît que la Société peut compiler des Statistiques Agrégées en fonction des Données Client saisies dans les Services. Le Client accepte que la Société peut (i) rendre publiques les Statistiques agrégées conformément à la Loi applicable et (ii) utiliser les Statistiques Agrégées dans la mesure et de la manière autorisées par la Loi applicable.
- 1.7 *Autorité de modification et de développement.* La Société et ses licenciés disposent du droit de modifier ou de résilier les fonctionnalités du Service sans préavis. La Société détient l'autorité exclusive sur la feuille de route de développement des Services, avec un pouvoir discrétionnaire sur les décisions concernant le développement, les améliorations et les modifications en cours.

2 RESPONSABILITÉS DU CLIENT

- 2.1 *Général.* Le Client est responsable de toutes les utilisations des Services et de la Documentation résultant de l'accès fourni par le Client, directement ou indirectement, que cet accès ou cette utilisation soit autorisé(e) par les présentes Conditions ou en violation de celles-ci. Sans préjudice de ce qui précède, le Client est responsable de tous les actes et omissions des Utilisateurs Autorisés, et tout acte ou omission d'un Utilisateur Autorisé qui constituerait une violation des présentes Conditions s'il était commis par le Client sera considéré comme une violation des présentes Conditions par le Client. Le Client mettra en œuvre des efforts raisonnables pour informer tous les Utilisateurs Autorisés des dispositions des présentes Conditions applicables à l'utilisation des Services par ces Utilisateurs Autorisés et pour les amener à se conformer à ces dispositions.
- 2.2 *Connectivité Internet et matériel.* Le Client est responsable de l'obtention et de la maintenance de tout équipement et service auxiliaire nécessaire à la connexion, à l'accès ou à l'utilisation des Services, y compris, sans s'y limiter, les modems, le matériel, les serveurs, les logiciels, les systèmes d'exploitation, le réseaux, les serveurs web et autres (collectivement, l'« **Équipement** »).
- 2.3 *Sécurité.* Le Client est également seul responsable du maintien de la sécurité de l'Équipement, du compte Client, des identifiants utilisateur, des mots de passe (y compris, mais sans s'y limiter, les identifiants et mots de passe administratifs et d'utilisateurs) et des fichiers, ainsi que de toutes les utilisations du compte Client ou de l'Équipement avec ou sans la connaissance ou le consentement du Client. Le Client reconnaît et accepte qu'il lui est interdit de partager des mots de passe et/ou des noms d'utilisateur avec des utilisateurs non autorisés.
- 2.4 *Technologie non autorisée.* Sauf autorisation écrite préalable de la Société, le Client et ses Utilisateurs Autorisés ne doivent pas (i) exécuter ou installer un quelconque logiciel ou matériel informatique sur les Services ou sur le réseau ; (ii) exploiter, extraire, indexer ou télécharger automatiquement les données de la Société ; ou (iii) connecter automatiquement (que ce soit par le biais d'API ou d'une quelconque manière) les données ou les Services de la Société à d'autres données, logiciels, services ou réseaux.

- 2.5 *Logiciels complémentaires tiers.* Le Client peut être tenu de disposer d'une licence pour des logiciels et solutions tiers pour faire fonctionner certains Services. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer à ces logiciels tiers.
- 2.6 *Intégration avec des fournisseurs tiers.* Les Services proposent des interfaces de connexion avec certains systèmes de fournisseurs tiers (chacun, une « **Intégration** »). Le Client s'engage à faciliter la communication entre la Société et tout fournisseur tiers du Client impliqué dans les Intégrations, dans la mesure raisonnablement requise par la Société pour mettre en œuvre ces Intégrations. Le Client reconnaît et accepte sa responsabilité exclusive de sécuriser, ou de s'assurer que son fournisseur tiers sécurise, toutes les licences nécessaires requises pour ces Intégrations, sauf si ces Intégrations sont achetées par le Client à la Société conformément à un bon de commande.
- 2.7 *Données Client.* Le Client sera seul et unique responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la légalité, de la fiabilité et de l'adéquation de toutes les données qu'il fournit à la Société pour permettre la fourniture des Services, y compris, mais sans s'y limiter, les Données Client. Le Client reconnaît et accepte de se conformer à toutes les Lois applicables en matière de fourniture des Données Client. Le Client n'enverra ou ne stockera pas sciemment ou intentionnellement des documents portant atteinte à des droits, obscènes, menaçants, diffamatoires ou autrement illégaux ou délictueux, y compris des documents nuisibles aux enfants, qui enfreignent la vie privée ou les droits de propriété intellectuelle de tiers, qui incluent du code malveillant ou qui interfèrent avec l'intégrité des Services. Le Client accorde à la Société une licence libre de droits, non transférable et non exclusive pour utiliser les Données Client dans la mesure nécessaire à l'exécution des Services.

3 CONFIDENTIALITÉ

- 3.1 *Informations Confidentielles.* De temps à autre pendant la Durée du Contrat, chacune des Parties pourrait divulguer ou mettre à la disposition de l'autre Partie des informations (y compris des informations de ses licenciés) concernant ses affaires commerciales, ses produits, sa propriété intellectuelle confidentielle, ses secrets des affaires, les informations confidentielles de tiers et d'autres informations sensibles ou exclusives, que ce soit à l'oral ou par écrit, par voie électronique ou sous toute autre forme ou support, qu'elles soient marquées, désignées ou autrement identifiées comme « confidentielles » (collectivement, « **Informations Confidentielles** »). Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations qui, au moment de leur divulgation, sont : (a) dans le domaine public ; (b) connues de la Partie destinataire au moment de la divulgation ; (c) obtenues légitimement par la Partie destinataire de la part d'un tiers en dehors de toute obligation de confidentialité ; ou (d) développées de manière indépendante par la Partie destinataire. La Partie destinataire ne divulguera pas les Informations Confidentielles de la Partie divulgatrice à une personne ou à une entité, à l'exception des employés de la Partie destinataire qui ont besoin de connaître les Informations Confidentielles pour que la Partie destinataire puisse exercer ses droits ou s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes. Nonobstant ce qui précède, chaque Partie peut divulguer des Informations Confidentielles dans la limite du strict nécessaire : (i) afin de se conformer à la décision d'un tribunal ou d'un autre autorité gouvernementale, ou si cela est nécessaire pour se conformer à la Loi applicable, à condition que la Partie effectuant la divulgation en vertu de la décision ait préalablement notifié par écrit l'autre Partie et ait déployé des efforts raisonnables pour obtenir une mesure de protection ; ou (ii) pour établir les droits d'une Partie en vertu des présentes Conditions, y compris pour effectuer les actes de procédure requis auprès des tribunaux. À l'expiration ou à la résiliation des présentes Conditions, la Partie destinataire doit sans délai restituer à la Partie divulgatrice toutes les copies, qu'elles soient sous forme écrite, électronique ou sous toute autre forme ou support, des Informations Confidentielles de la Partie divulgatrice, ou détruire toutes ces copies et certifier par écrit à la Partie divulgatrice que ces Informations Confidentielles ont été détruites. Les obligations de non-divulgence de chaque Partie concernant les Informations Confidentielles sont valables pendant une période de deux (2) ans à compter de la date de leur première divulgation à la Partie destinataire ; toutefois, en ce qui concerne les Informations Confidentielles constituant un secret des affaires (tel que déterminé par la Loi applicable), ces obligations de non-divulgence survivront à la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions tant que lesdites Informations Confidentielles resteront soumises à la protection du secret des affaires en vertu de la Loi applicable.

4 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ; RETOUR D'INFORMATION

- 4.1 *PI de la Société.* Le Client reconnaît que, entre le Client et la Société : (A) l'Application et la Documentation sont concédées sous licence, et non vendues, au Client par la Société et le Client n'a, en vertu ou en relation avec le présent Contrat, aucun droit de propriété sur l'Application ou sur la Documentation, ni sur aucun droit de propriété intellectuelle associé ; et (B) la Société détient tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, sur la PI de la Société et les Données et, en ce qui concerne les Matériels Tiers, les fournisseurs tiers concernés détiennent tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, intégrés ou relatifs aux Matériels Tiers.

- 4.2 *Données Client.* La Société reconnaît que, entre la Société et le Client, le Client détient tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs aux Données Client. Par les présentes, le Client accorde à la Société une licence non exclusive, libre de redevances et mondiale pour reproduire, distribuer, modifier, utiliser et afficher de toute autre manière les Données Client et pour effectuer tous les actes relatifs aux Données Client qui peuvent être nécessaires à la Société pour fournir les Services au Client, ainsi qu'une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, libre de redevances et mondiale pour reproduire, distribuer, modifier, utiliser et afficher de toute autre manière les Données Client intégrées dans les Statistiques Agrégées.
- 4.3 *Retour d'Information.* Si le Client ou l'un de ses employés ou cocontractants fournit, envoie ou transmet des communications ou des documents à la Société par courrier, e-mail, téléphone ou un quelconque autre moyen, en suggérant ou recommandant des modifications de la PI de la Société, y compris, sans s'y limiter, de nouvelles fonctionnalités ou caractéristiques s'y rapportant, ou tout commentaire, question, suggestion ou autre élément similaire (« **Retour d'Information** »), la Société est libre d'utiliser ledit Retour d'Information, indépendamment de toute autre obligation ou limitation entre les Parties régissant ce Retour d'Information. Par les présentes, le Client cède à la Société, au nom du Client et de ses employés, cocontractants et/ou agents, tous les droits, titres et intérêts relatifs à, des idées, du savoir-faire, des concepts, des techniques, ou d'autres droits de propriété intellectuelle contenus dans le Retour d'Information, à quelque fin que ce soit, et que la Société est libre d'utiliser, sans aucune attribution ni compensation à quelque partie que ce soit, bien que la Société ne soit pas tenue d'utiliser le Retour d'Information.
- 4.4 *Communication promotionnelle.* Le Client reconnaît que la Société peut examiner et évaluer l'utilisation des Services par le Client et créer une étude de cas, un livre blanc, un témoignage ou toute autre déclaration (« **Contenu Promotionnel** »). Le Client autorise irrévocablement la Société à utiliser son nom, son logo, les informations publiques le concernant et le Contenu Promotionnel (collectivement, le « **Contenu** ») et à copier, exposer, publier et distribuer le Contenu, en sa totalité ou en partie, dans des médias imprimés et numériques, ou sur tout autre support de distribution, pour la publicité, le marketing et la promotion de la Société, ou à toute autre fin licite, pour toujours et dans le monde entier. Le Client accepte de (i) ne pas faire de réclamation pécuniaire ou autre contre la Société pour l'utilisation du Contenu ; (ii) renoncer à tout droit de consulter ou d'approuver toute utilisation du contenu par la Société ; (iii) ne recevoir aucune contrepartie de la Société autre que la réputation et la publicité qu'il pourrait recevoir en lien avec l'utilisation du Contenu par la Société ; et (iv) il s'engage par les présentes à dégager la Société de toute responsabilité et de toute réclamation, demande et cause d'action que le Client, ses ayants droit ou toute autre personne agissant en son nom, pourraient faire valoir en vertu de la présente section.

5 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 5.1 *Données Client.* Le Client demande à la Société de traiter certaines Données Client et Données de la Flotte Client conformément à l'Addendum sur le Traitement des Données.

6 EXCLUSION DE GARANTIES

- 6.1 *Exclusion de garanties.* LE CLIENT COMPREND, RECONNAÎT ET ACCEPTE QUE LES SERVICES, L'APPLICATION, LA DOCUMENTATION ET LES AUTRES PRODUITS, INFORMATIONS ET DOCUMENTS SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR COMMERCIALE, D'ADÉQUATION À UNE FIN PARTICULIÈRE, DE TITRE ET DE NON-ATTEINTE À DES DROITS, TOUTES LES GARANTIES DÉCOULANT DES HABITUDES, DES USAGES OU DES PRATIQUES COMMERCIALES, ET LA GARANTIE QUE LES DONNÉES CLIENTS SERONT SÉCURISÉES OU QU'ELLES NE SERONT PAS PERDUES, ENDOMMAGÉES OU SOUMISES À UN ACCÈS NON AUTORISÉ, ET/OU QUE LES DONNÉES SERONT EXACTES. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, LA SOCIÉTÉ NE GARANTIT EN AUCUNE SORTE QUE LES SERVICES OU LA DOCUMENTATION, OU TOUT PRODUIT OU RÉSULTAT DE LEUR UTILISATION, RÉPONDENT AUX EXIGENCES DU CLIENT OU D'AUTRES PERSONNES, FONCTIONNERONT SANS INTERRUPTION, ATTEINDRONT LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS, SERONT COMPATIBLES OU FONCTIONNERONT AVEC TOUT LOGICIEL, SYSTÈME OU AUTRE SERVICE, OU SERONT SÉCURISÉS, PRÉCIS, COMPLETS OU EXEMPTS DE CODE MALVEILLANT. LA SOCIÉTÉ NE GARANTIT PAS NON PLUS QUE LES SERVICES SERONT ININTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS ; ELLE N'OFFRE PAS NON PLUS DE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS QUI PEUVENT ÊTRE OBTENUS PAR L'UTILISATION DES SERVICES. TOUS LES MATÉRIELS TIERS SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET TOUTE REPRÉSENTATION OU GARANTIE DE OU CONCERNANT TOUT MATÉRIEL TIERS RELEVÉ EXCLUSIVEMENT DE LA RELATION ENTRE LE LICENCIÉ ET LE TIERS PROPRIÉTAIRE OU DISTRIBUTEUR DE CE MATÉRIEL TIERS.

7 INDEMNISATION

- 7.1 *Indemnisation par le Client.* Le Client s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité la Société et chacun des affiliés de la Société, ainsi que leurs responsables, directeurs, employés, agents, ayants droit et cessionnaires autorisés respectifs (chacun de ce qui précède étant désigné comme un « **Indemnisé** ») et contre toute perte, dommage, responsabilité, défaillance, réclamation, actions, jugements, transactions, intérêts, sentences arbitrales, pénalités, amendes, coûts ou dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les frais de justice raisonnables, les frais et le coût de la mise en œuvre de tout droit à indemnisation en vertu des présentes, ainsi que le coût de la poursuite de toute compagnie d'assurance (collectivement, les « **Pertes** ») encouru par un Indemnisé découlant de ou lié à toute réclamation, poursuite, action, ou une procédure (chacune, une « **Action** ») par un tiers (autre qu'une filiale de l'Indemnisé) dans la mesure où ces Pertes découlent ou sont présumées découler de :
- 7.1.1 la violation par le Client de toute représentation, garantie, déclaration, engagement, condition ou obligation du Client en vertu des présentes Conditions ;
 - 7.1.2 toute utilisation ou utilisation abusive des Services par le Client ;
 - 7.1.3 la violation par le Client des lois applicables ; ou
 - 7.1.4 toute négligence ou tout acte ou omission plus délibéré (y compris l'imprudence ou la faute intentionnelle) du Client en rapport avec les Services.

8 LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

- 8.1 *Exclusion de dommages et intérêts.* EN AUCUN CAS LA SOCIÉTÉ NE SERA TENUE RESPONSABLE, EN VERTU OU EN RELATION AVEC LES PRÉSENTES CONDITIONS, EN DROIT OU EN ÉQUITÉ, Y COMPRIS EN VERTU D'UNE VIOLATION DE CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE, OU AUTRE, POUR TOUS : (A) DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, EXEMPLAIRES, SPÉCIAUX, AGGRAVÉS OU PUNITIFS ; (B) AUGMENTATION DES COÛTS, DIMINUTION DE LA VALEUR OU PERTE D'ACTIVITÉ, PRODUCTION, REVENUS OU BÉNÉFICES ; (C) PERTE DE CLIENTÈLE OU DE RÉPUTATION ; (D) UTILISATION, INCAPACITÉ D'UTILISATION, PERTE, INTERRUPTION, RETARD OU RÉCUPÉRATION DE TOUTE DONNÉE, OU VIOLATION DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES OU DU SYSTÈME ; (E) COÛT DES SERVICES DE REMPLACEMENT OU (F) MATÉRIEL TIERS, DANS CHAQUE CAS, INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE LA SOCIÉTÉ AIT ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CES PERTES OU DOMMAGES OU QUE CES PERTES OU DOMMAGES AIENT ÉTÉ PRÉVISIBLES D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE.
- 8.2 *Plafond de responsabilité monétaire.* DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DU CLIENT POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS OU S'Y RAPPORTANT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE DEMANDE D'INDEMNISATION OU TOUTE CAUSE D'ACTION FONDÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT OU UNE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE, NE DOIT PAS DÉPASSER LE MONTANT QUE LE CLIENT A PAYÉ À LA SOCIÉTÉ POUR LES SERVICES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LE MOMENT OÙ LA CAUSE D'ACTION EST SURVENUE. CETTE LIMITE DE RESPONSABILITÉ EST DESTINÉE À S'APPLIQUER SANS ÉGARD AU RESPECT OU NON DES AUTRES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS, ET DE LEUR INEFFICACITÉ AVÉRÉE. TOUTES LES RÉFÉRENCES À UNE PARTIE DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE ET À L'APPLICABILITÉ DES LIMITATIONS QUI Y SONT ÉNONCÉES INCLUENT LES FOURNISSEURS DE CETTE PARTIE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUS LES FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENTS ET DE TECHNOLOGIES), LES RESPONSABLES, LES AFFILIÉS, LES REPRÉSENTANTS, LES COCONTRACTANTS, LES AGENTS ET LES EMPLOYÉS.
- 8.3 *Général.* Le Client accepte que les exclusions et limitations contenues dans la présente Section 8 (Limitations de Responsabilité) s'appliquent même si les mesures de réparations sont insuffisantes pour couvrir toutes les pertes ou tous les dommages du Client ou de ses affiliés, ou s'ils n'atteignent pas leur objectif essentiel et que, sans ces limitations, les coûts pour les Services seraient considérablement plus élevés. En outre, le Client reconnaît et accepte qu'en aucun cas la responsabilité envers le Client à l'égard d'une réclamation selon laquelle les Services enfreignent un droit d'auteur, un brevet, une marque ou un secret des affaires, y compris toute partie d'une indemnité de dommages-intérêts, d'une transaction convenue, ou de toute autre mesure de réparation autorisée en vertu des présentes ne peut dépasser une redevance raisonnable basée uniquement sur le prix payé par le Client pour les Services.

9 RÉSILIATION

- 9.1 *Résiliation.* En plus de tout autre droit de résiliation expressément énoncé dans les présentes Conditions :
- 9.1.1 La Société peut résilier les présentes Conditions, avec effet à compter de la notification écrite du Client, si ce dernier : (A) ne paie pas tout montant dû en vertu des présentes, et que ce manquement se poursuit pendant plus de cinq (5) jours calendaires après la remise d'une notification écrite par la Société ; ou (B) manque à l'une de ses obligations en vertu des présentes Conditions ;
- 9.1.2 chaque Partie peut résilier les présentes Conditions, avec effet à compter de la notification écrite à l'autre Partie, si l'autre Partie enfreint les présentes Conditions, et que ce manquement : (A) ne peut être remédié ; ou (B) s'il peut être remédié, n'est pas remédié trente (30) jours après que la Partie non fautive a fourni à la Partie fautive une notification écrite de ladite violation ;
- 9.1.3 chaque Partie peut résilier les présentes Conditions, avec effet immédiat après notification écrite à l'autre Partie, si l'autre Partie : (A) devient insolvable ou est généralement incapable de payer, ou ne parvient pas à payer, ses dettes à leur échéance ; (B) dépose ou a déposé à son encontre une demande de faillite volontaire ou devient autrement sujette, volontairement ou involontairement, à toute procédure en vertu de toute loi nationale ou étrangère sur la faillite ou l'insolvabilité ; (C) fait ou cherche à faire bénéficier ses créanciers d'une cession générale ; ou (D) demande ou a nommé un bénéficiaire, un fiduciaire, un dépositaire, un liquidateur ou un agent similaire nommé sur ordonnance d'un tribunal compétent pour prendre en charge ou vendre toute partie importante de ses biens ou de ses activités ; ou
- 9.1.4 l'une ou l'autre des Parties peut résilier les présentes Conditions, à tout moment, pour quelque raison que ce soit et sans pénalité, en adressant une notification écrite avec un délai de cinq (5) jours à l'autre Partie.
- 9.2 *Effet de la résiliation ou de l'expiration.* À l'expiration ou à la résiliation anticipée des présentes Conditions :
- 9.2.1 Le Client doit immédiatement cesser d'utiliser la PI de la Société et, sans préjudice des obligations du Client en vertu de la Section 3.1 (Informations Confidentielles), le Client doit supprimer, détruire ou retourner toutes les copies de la PI de la Société et certifier par écrit à la Société que la PI de la Société a été supprimée ou détruite.
- 9.2.2 La Société et/ou ses licenciés peuvent supprimer ou détruire toutes les copies des Données Client et des Données de la Flotte Client dans ses systèmes ou autrement en sa possession ou sous son contrôle, sauf interdiction légale, sans notification préalable du Client.
- 9.3 *Survie.* Les présentes Section 9.3 (Survie) et Section 12 (Définitions et Interprétation), Section 1.4 (Droits réservés), Section 2.1 (Général), Section 2.7 (Données Client), Section 3 (Confidentialité), Section 4.1 (PI de la Société), Section 4.3 (Retour d'Information), Section 4.4 (Communication promotionnelle), Section 6 (Exclusion de garanties), Section 7 (Indemnisation), Section 8 (Limitations de Responsabilité), Section 9.2 (Effet de la résiliation ou de l'expiration), Section 10.3 (Notifications), Section 10.4 (Publicité) et Section 11 (Divers) resteront en vigueur malgré toute résiliation ou toute expiration des présentes Conditions.

10 MESURES DE RÉPARATION ÉQUITABLES ; FORCE MAJEURE ; NOTIFICATION ; PUBLICITÉ

- 10.1 *Mesures de réparation équitables.* Le Client reconnaît et accepte qu'une violation ou une menace de violation par le Client de l'une de ses obligations en vertu des présentes Conditions causerait à la Société un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts financiers ne constitueraient pas une mesure de réparation adéquate et accepte que, dans le cas d'une telle violation ou menace de violation, la Société est en droit de demander une réparation équitable, y compris une ordonnance de non-communication, une injonction, une exécution forcée en nature et toute autre réparation pouvant être mise en œuvre par un tribunal, sans obligation de déposer une caution ou une autre garantie, ou de prouver des dommages réels ou que des dommages-intérêts financiers ne constituent pas un recours adéquat. Ces recours ne sont pas exclusifs et viennent s'ajouter à tous les autres recours qui peuvent être disponibles en vertu de la loi, en équité ou autrement.
- 10.2 *Force majeure.* En aucun cas, l'une ou l'autre des Parties ne sera tenue responsable ou considérée comme ayant enfreint les présentes Conditions pour tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations, à l'exclusion des obligations de paiement, lorsque ledit manquement ou retard résulte d'actes échappant au contrôle raisonnable de la Partie concernée, y compris, mais sans s'y limiter, d'un événement totalement imprévisible, des catastrophes naturelles, des épidémies, des actes de guerre ou de terrorisme, des mesures gouvernementales ou tout autre événement échappant à un contrôle raisonnable (chacun, un « **Cas de Force Majeure** »). La Partie affectée par un Cas de Force Majeure doit en informer l'autre Partie au plus vite, en indiquant la durée estimée du Cas de Force Majeure et en faisant des efforts diligents pour en minimiser l'impact. En Cas de Force Majeure, la partie non affectée

peut suspendre ses obligations jusqu'à ce que la partie affectée reprenne ses activités. Si la défaillance ou le retard dû à un Cas de Force Majeure persiste pendant trente (30) jours ou plus, la partie non affectée peut résilier les présentes Conditions moyennant une notification écrite à l'autre Partie.

10.3 *Notifications.* Toutes les notifications en vertu des présentes Conditions doivent être faites par écrit et envoyées par e-mail (à l'exception des notifications pour violation des présentes Conditions qui ne peuvent pas être envoyées par e-mail) ou par courrier, par coursier, par fax ou être remises en mains propres à l'adresse, pour la Société, indiquée dans le préambule, et pour le Client, accessible au public (ou à toute autre adresse plus récente notifiée à l'autre Partie). Toutefois, la Société peut partager des informations techniques ou opérationnelles ou des informations sur les conditions générales des fournisseurs tiers par le biais d'une publication dans le cadre des Services eux-mêmes.

10.4 *Publicité.* Sauf dans les cas prévus par les présentes, aucune des Parties ne doit publier ou diffuser tout(e) annonce, déclaration, communiqué de presse ou tout autre document publicitaire ou marketing relatif aux présentes Conditions, ni utiliser de toute autre manière les marques commerciales, noms commerciaux, logos, noms de domaine ou tout autre indication de source, d'affiliation ou de parrainage de l'autre Partie, dans chaque cas, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie.

11 DIVERS

11.1 *Intégralité du Contrat.* Les présentes Conditions, ainsi que tout autre document incorporé aux présentes par référence, constituent l'accord unique et intégral des Parties concernant l'objet des présentes Conditions et remplacent tout accord, déclaration et garantie antérieurs et contemporains, écrits et oraux, concernant cet objet.

11.2 *Consentement aux communications électroniques.* Le Client et ses Utilisateurs Autorisés acceptent par les présentes Conditions de recevoir des communications électroniques de la Société. Ces communications électroniques peuvent inclure des informations sur les frais et charges applicables, des informations transactionnelles et d'autres informations concernant les Services ou en lien avec ceux-ci.

11.3 *Restrictions à l'exportation.* Le Client ne peut retirer ou exporter des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni ou de l'Union européenne pour permettre l'exportation ou la réexportation des Services ou de tout ce qui s'y rapporte, ou de tout produit direct qui en découle, en violation de toute restriction, loi ou réglementation du ministère du commerce des États-Unis (United States Department of Commerce), du Bureau de Contrôle des Avoirs Étrangers des États-Unis (United States Department of Treasury Office of Foreign Assets Control) ou de toute autre agence ou autorité des États-Unis ou étrangère. Tel que défini dans la Section 2.101 du FAR, le logiciel et la documentation sont des « articles commerciaux » (*commercial items*) et, conformément à la Section 252.2277014(a)(1) et (5) du DFAR, sont considérés comme des « logiciels informatiques commerciaux » (*commercial computer software*) et de la « documentation relative aux logiciels informatiques commerciaux » (*commercial computer software documentation*). Conformément à la Section 227.7202 du DFAR et à la Section 12.212 du FAR, toute utilisation, modification, reproduction, diffusion, exécution, divulgation ou tout affichage du logiciel informatique commercial ou de la documentation du logiciel informatique commercial par le gouvernement des États-Unis sera régi uniquement par les conditions des présentes Conditions et sera interdit, sauf dans la mesure expressément autorisée par les stipulations des présentes Conditions.

11.4 *Amendements et modifications.* Le Client accepte que la Société puisse modifier les stipulations du présent Contrat de temps à autre, en informant le Client via le site Web de la Société, par e-mail ou par tout autre moyen, à condition que ces mises à jour soient appliquées de manière générale et non destinées au Client en particulier. Le Client accepte de concéder à, et accepte par les présentes, toute modification des stipulations du présent Contrat à moins que les modifications n'imposent des inconvénients commerciaux déraisonnables au Client. Si un changement impose des inconvénients commerciaux déraisonnables au Client et que la Société reçoit une notification écrite du Client dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le Client a été informé pour la première fois du changement, la Société peut, à sa seule discrétion : (a) annuler cette modification de sorte que la version immédiatement antérieure du présent Contrat continue de s'appliquer au Client ; ou (b) résilier le présent Contrat et l'utilisation de la Solution par le Client et rembourser tous les frais de services prépayés payés à la Société, le cas échéant, pour les périodes postérieures à la date d'entrée en vigueur de la modification à laquelle le Client s'est opposé conformément au présent Contrat.

11.5 *Renonciations.* Aucune renonciation par l'une quelconque des Parties à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions ne sera effective à moins qu'elle ne soit explicitement énoncée par écrit et signée par la Partie renonciatrice. Sauf indication contraire dans les présentes Conditions, (i) aucun défaut d'exercice ou retard dans l'exercice de tout droit, recours, pouvoir ou privilège découlant des présentes Conditions n'opérera ou ne sera interprété comme une renonciation à ce droit, et (ii) aucun exercice unique ou partiel de tout droit, recours, pouvoir ou privilège en vertu des présentes Conditions n'empêchera tout autre exercice ou l'exercice de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège.

- 11.6 *Divisibilité.* Si l'une des dispositions des présentes Conditions est invalide, illégale ou inapplicable dans une juridiction, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera aucune autre stipulation ou disposition des présentes Conditions et n'invalidera ni ne rendra inapplicable ladite stipulation ou disposition dans une autre juridiction.
- 11.7 *Sous-traitance.* La Société peut sous-traiter l'exécution de l'un de ses devoirs ou obligations en vertu des présentes Conditions à toute personne ou entité, à condition qu'avant le début de tout travail par un sous-traitant, la Société conclue un accord écrit avec ledit sous-traitant qui lie ce dernier par des stipulations au moins aussi protectrices des droits du Client, et, en informe le Client. Dans tous les cas, la Société est responsable des actes et omissions de chaque sous-traitant (y compris de ses employés) dans la même mesure que si ces actes ou omissions étaient le fait de la Société ou de ses employés, et elle est responsable de tous les frais et dépenses dus à tout sous-traitant.
- 11.8 *Droit applicable.* Les présentes Conditions et tous les documents connexes, y compris tous les documents joints aux présentes, ainsi que toutes les problématiques découlant des présentes Conditions ou s'y rapportant, qu'elles soient fondées sur un contrat, la responsabilité délictuelle ou une réglementation, sont régies et interprétées conformément aux lois de l'État de New York, États-Unis d'Amérique (y compris les lois relatives à la prescription), sans donner effet aux dispositions relatives aux conflits de lois dans la mesure où ces principes ou règles exigeraient ou permettraient l'application des lois d'une juridiction autre que celle de l'État de New York. Les Parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas aux présentes Conditions.
- 11.9 *Choix obligatoire du tribunal.* Chaque Partie accepte irrévocablement et sans réserve de ne pas entamer d'action, de litige ou de procédure de quelque nature que ce soit contre toute autre Partie, de quelque manière que ce soit, découlant des présentes Conditions et de toutes les opérations envisagées ou s'y rapportant, y compris, mais sans s'y limiter en lien avec les contrats, l'équité, la responsabilité délictuelle, les fraudes, et les prétentions légales, dans tout tribunal autre que les tribunaux fédéraux ou d'État des États-Unis situés dans la ville de New York et toutes les cours d'appel qui en découlent. Chaque Partie accepte irrévocablement et sans réserve de se soumettre à la juridiction exclusive de ces tribunaux et s'engage à intenter tout(e) action, litige ou procédure devant ces tribunaux uniquement. Chaque Partie convient qu'un jugement définitif rendu dans le cadre d'une telle action, d'un tel litige ou d'une telle procédure est irréfutable et peut être exécuté dans d'autres juridictions par une action en justice fondée sur le jugement ou de toute autre manière prévue par la loi.
- 11.10 *Cession.* Le Client n'est pas autorisé à céder ou à transférer d'une quelconque manière l'un de ses droits, à déléguer ou à transférer d'une quelconque manière l'une de ses obligations en vertu des présentes, dans chaque cas, que ce soit volontairement, involontairement, par application de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de la Société. Toute cession, tout transfert ou toute délégation prétendu(e) en violation de la présente Section sera nul(le) et non avenu(e). Aucune cession, aucun transfert ou aucune délégation ne libère la Partie cédante ou délégante de quelconque de ses obligations en vertu des présentes. Les présentes Conditions sont contraignantes et s'appliquent au profit des Parties et de leurs ayants droit et cessionnaires autorisés respectifs.
- 11.11 *Entrepreneurs Indépendants.* Les présentes Conditions ne créent aucune agence, aucun partenariat, aucune entreprise commune, ni aucun emploi et le Client ne dispose d'aucune autorité de quelque nature que ce soit lui permettant d'engager la Société à quelque égard que ce soit.
- 11.12 *Interprétations.* Les titres des Sections des présentes Conditions ne sont inclus dans le présent document qu'à titre de référence et ne constituent pas une partie des présentes Conditions à d'autres fins, ni n'ont d'effet substantiel. Tout terme défini dans les présentes peut, sauf indication contraire du contexte, être utilisé au singulier ou au pluriel, selon la référence. L'utilisation dans les présentes des mots « inclure » ou « y compris », lorsqu'ils suivent une déclaration générale, un terme ou un sujet, ne sera pas interprétée comme limitant cette déclaration, ce terme ou ce sujet aux éléments ou sujets spécifiques énoncés immédiatement après ce mot ou à des éléments ou sujets similaires, que des termes non limitants (tels que « sans limitation » ou « mais non limité(e) à » ou des mots de même signification) soient ou non utilisés en référence à ceux-ci, mais sera plutôt considéré comme faisant référence à tous les autres éléments ou sujets qui entrent dans le champ d'application le plus large possible de cette déclaration générale, de ce terme ou de ce sujet.
- 11.13 *Heure de la journée.* Sauf indication contraire, les références à l'heure ou à la date désignent l'heure ou la date locale à Atlanta, Géorgie (USA).
- 11.14 *Jour ouvrable.* Si, en vertu des présentes Conditions, un paiement ou un calcul doit être effectué, ou si toute autre action doit être entreprise, le ou à partir d'un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le paiement ou le calcul doit être effectué, ou cette autre action doit être entreprise, le jour suivant qui est un jour ouvrable, ou à partir de ce jour.

11.15 *Devise*. Sauf indication contraire, y compris par le biais d'un formulaire de commande, toutes les références à la devise ou au dollar désignent la devise légale des États-Unis d'Amérique.

12 DÉFINITIONS

12.1 *Définitions*. Aux fins des présentes Conditions, sauf disposition contraire dans les présentes, les termes et expressions suivants auront la signification suivante :

- 12.1.1 « **Action** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 7.1 (Indemnisation par le Client).
- 12.1.2 « **Addendum sur le Traitement des Données** » désigne le document joint aux présentes en Annexe 1.
- 12.1.3 « **Application** » a la signification qui lui est attribuée à la section « Contexte » de ces Conditions.
- 12.1.4 « **Cas de Force Majeure** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 10.2 (Force Majeure).
- 12.1.5 « **Contenu** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 4.4 (Communication promotionnelle).
- 12.1.6 « **Contenu Promotionnel** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 4.4 (Communication promotionnelle).
- 12.1.7 « **Documentation** » désigne les manuels d'utilisation, les manuels et les guides de la Société relatifs aux Services fournis par la Société au Client, soit sous forme électronique, soit sous forme imprimée.
- 12.1.8 « **Données** » désigne toutes les données générées ou recueillies suite à l'utilisation des Services par l'Utilisateur Autorisé, y compris les données concernant un Utilisateur Autorisé. Pour éviter toute ambiguïté, les Données seront anonymisées et n'incluront pas de Données Client.
- 12.1.9 « **Données Client** » désigne, à l'exception des Statistiques Agrégées et des Données, les Données Personnelles qui sont fournies par ou au nom du Client ou d'un Utilisateur Autorisé par le biais des Services.
- 12.1.10 « **Données de la Flotte Client** » désigne toute donnée ou information générée par les équipements installés dans les véhicules du Client, ou d'autres actifs, traités par la Solution de Geotab ou toute donnée saisie par le Client dans la Solution de Geotab, pouvant inclure des informations sur l'emplacement du Boîtier GO, le véhicule dans lequel il est installé (y compris son environnement) ou, éventuellement, le conducteur de ce véhicule.
- 12.1.11 « **Données Personnelles** » désigne toute information relative à un Utilisateur Autorisé identifié ou identifiable, ou toute autre information définie par le Loi applicable en matière de protection des données.
- 12.1.12 « **Équipement** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 2.2 (Connectivité Internet et matériel).
- 12.1.13 « **Geotab Vitality** » a la signification qui lui est attribuée à la section « Contexte » des présentes Conditions.
- 12.1.14 « **Indemnisé** » a la signification qui lui est attribuée à Section 7.1 (Indemnisation par le Client).
- 12.1.15 « **Informations Confidentielles** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 3.1 (Informations Confidentielles).
- 12.1.16 « **Intégration** » a la signification qui lui est attribuée dans la Section 2.6 (Intégration avec des fournisseurs tiers).
- 12.1.17 « **Loi** » désigne toute législation, loi, ordonnance, réglementation, règle, code, ordre, constitution, traité, *common law*, jugement, décret ou autre exigence de toute autorité fédérale, étatique, territoriale, municipale ou étrangère, ou d'une subdivision politique de celle-ci, ou de tout arbitre, cour, tribunal ou autre juridiction compétente.
- 12.1.18 « **Matériels Tiers** » désigne les documents et informations, sous quelque forme ou support que ce soit, qui ne sont pas la propriété de la Société y compris les éléments tiers suivants : (A) documents, données, contenu ou cahiers des charges ; (B) logiciels, matériels ou autres produits, installations, équipements ou boîtiers ; et (C) accessoires, composants, parties ou caractéristiques de l'un des éléments ci-dessus. Pour une meilleure compréhension, sans limitation, le Boîtier GO est un Matériel Tiers.
- 12.1.19 « **Pertes** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 7.1 (Indemnisation par le Client).
- 12.1.20 « **PI de la Société** » désigne les Services, la Documentation et toute propriété intellectuelle fournie au Client ou à tout Utilisateur Autorisé en rapport avec ce qui précède. Pour éviter toute ambiguïté, la PI de la Société inclut les

Statistiques Agrégées, ainsi que toute information, donnée ou autre contenu dérivé de la surveillance par la Société et ses licenciés de l'accès du Client aux Services ou de son utilisation de ceux-ci, mais n'inclut pas les Données Client.

- 12.1.21 « **Retour d'Information** » a la signification qui lui est attribuée à la Section 4.3 (Retour d'information).
- 12.1.22 « **Services** » désigne l'Application et les services associés.
- 12.1.23 « **Statistiques Agrégées** » désigne les données ou les informations relatives à l'utilisation des Services par le Client, qui sont utilisées par la Société de manière agrégée ou anonyme, y compris pour compiler des informations statistiques et de performance relatives à la fourniture et au fonctionnement des Services.
- 12.1.24 « **Suspension de Service** » possède la signification qui lui est attribuée à la Section 1.5 (Suspension).
- 12.1.25 « **Territoire** » désigne, sauf accord entre les Parties, L'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, l'Afrique du Sud, l'Espagne, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.
- 12.1.26 « **Utilisateur Autorisé** » désigne les employés, consultants, cocontractants et agents du Client (i) qui sont autorisés par le Client à accéder aux Services et à les utiliser en vertu des droits accordés au Client conformément aux présentes Conditions ; et (ii) pour qui l'accès aux Services a été acheté en vertu des présentes.

ANNEXE 1
ADDENDUM SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Voir document joint.

ADDENDUM SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Le présent Addendum sur le Traitement des Données (« **Addendum** ») complète et fait partie intégrante du Contrat de Services et/ou des Conditions d'utilisation (le « **Contrat** ») entre la Société et le Client (collectivement, les « **Parties** »), tel que défini dans le Contrat. En cas de conflit entre le présent Addendum et le Contrat, le présent Addendum prévaudra dans la mesure du conflit. L'objectif du présent Addendum est de définir les obligations mutuelles des Parties concernant la protection des Données Personnelles en lien avec les Lois en matière de Protection des Données.

1. DÉFINITIONS

Tous les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes Conditions auront la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

- 1.1. « **Affilié** » désigne une société holding ou une filiale de la société holding d'une entité et/ou, pour toute entité, toute autre entité qui, actuellement ou à l'avenir, directement ou indirectement, contrôle effectivement, ou est effectivement contrôlée par, ou est sous le contrôle effectif commun d'une autre entité avec cette entité. Aux fins de la présente définition, le terme « contrôle effectif » comprend le contrôle de toute entité par le biais d'une politique commune de vote ou d'un autre arrangement, le droit d'exercer des droits de vote, directement ou indirectement, aboutissant au contrôle effectif de toute entité et/ou de sa gestion, et/ou le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de toute entité. À cette fin, et sans limiter ce qui précède, toute entité détenant au moins 50 % (cinquante pour cent) des droits de vote d'une autre entité est considérée comme ayant le contrôle effectif de cette dernière. Il est également convenu que le terme « Affiliée » peut, aux fins du présent Contrat, inclure également une branche d'activité spécifique de la Société ou de l'une de ses Sociétés Affiliées.
- 1.2. « **Anonymiser/Anonymisé** » désigne l'action de supprimer les éléments identifiants de telle sorte que les données restantes ne puissent pas être raisonnablement utilisées pour réidentifier un Utilisateur Autorisé et ne constituent donc plus des Données Personnelles.
- 1.3. « **Clauses Contractuelles Types** » désigne : (i) lorsque le RGPD s'applique, les clauses contractuelles types pour le transfert de Données Personnelles vers des pays tiers, telles que définies dans la Décision d'exécution (UE) 2021/914 de la Commission du 4 juin 2021 ou tout remplacement de celles-ci (« **Clauses Contractuelles Types de l'UE** ») ; (ii) lorsque le RGPD du Royaume-Uni s'applique, les **Clauses Contractuelles Types de l'UE** et l'Addendum relatif au transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers (publié par le Bureau du Commissaire à l'Information (*Information Commissioner's Office*) et déposé devant le Parlement conformément à la Section 119A de la Loi sur la protection des données de 2018 (*Data Protection Act 2018*) le 2 février 2022) aux **Clauses Contractuelles Types de l'UE** ou à leur remplacement (« **Clauses Contractuelles Types du Royaume-Uni** ») ; ou iii) les clauses contractuelles similaires ou les mécanismes requis en termes de Lois en matière de Protection des Données applicables pour garantir un niveau adéquat de protection des données lors des transferts transfrontaliers.
- 1.4. « **Donnée Personnelle** » désigne toute information relative à un Utilisateur Autorisé identifié ou identifiable, ou toute autre information définie par les Lois en matière de Protection des Données applicables.
- 1.5. « **Informations Agrégées sur les Utilisateurs Autorisés** » désigne les informations relatives à un groupe ou à une catégorie d'Utilisateurs Autorisés, lesquelles ont été anonymisées, qui ne sont pas liées ou ne peuvent raisonnablement être rattachés à un Utilisateur Autorisé ou à un foyer, y compris par l'intermédiaire d'un boîtier. Le terme « Informations Agrégées sur les Utilisateurs Autorisés » ne signifie pas une ou plusieurs données d'un Utilisateur Autorisé individuel qui ont été anonymisées.
- 1.6. « **Lois en matière de Protection des Données** » désigne toutes les lois et réglementations qui s'appliquent au

traitement des Données Personnelles par la Société dans le cadre de la fourniture ou de la réception des Services sur le Territoire, ce qui peut inclure i) les lois sur la protection et la confidentialité des données des États-Unis et de leurs territoires ; ii) la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) ; iii) le RGPD ; et/ou iv) le RGPD du Royaume-Uni.

- 1.7. L'« **Objectif** » est de fournir, maintenir et améliorer les Services et d'exécuter les obligations de la Société en vertu du Contrat ou en vertu des Lois en matière de Protection des Données applicables.
- 1.8. « **Rendre anonyme/Rendu anonyme** » désigne les informations qui ne peuvent pas être raisonnablement utilisées pour identifier ou en déduire des informations sur, ou qui ne peuvent pas être liées à, ou associées à, un Utilisateur Autorisé particulier ou au boîtier lié à un Utilisateur Autorisé, à condition qu'une Partie qui possède ces informations :
 - A. Prenne des mesures raisonnables pour s'assurer que les informations ne peuvent pas être rattachées à un Utilisateur Autorisé ou à un foyer ;
 - B. S'engage publiquement à conserver et à utiliser les informations Rendues Anonymes et à ne pas tenter de les rendre de nouveau identifiables, à l'exception que cette Partie peut essayer de rendre les informations de nouveau identifiables dans le seul but de déterminer si ses procédures consistant à Rendre Anonyme les informations répondent aux exigences de la présente sous-clause, avec le consentement de l'Utilisateur Autorisé ou si elle est légalement contrainte de le faire ; et
 - C. Oblige contractuellement tout destinataire des informations à se conformer à toutes les dispositions de la présente clause (A) à (B).
- 1.9. « **RGPD** » désigne le Règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- 1.10. « **RGPD du Royaume-Uni** » désigne le RGPD et la Loi de 2018 sur la Protection des données (*Data Protection Act*).
- 1.11. « **Traitement** » désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées, manuellement ou automatiquement, sur des Données Personnelles ou sur des ensembles de Données Personnelles, telles que la collecte, le stockage, la divulgation, l'analyse, la suppression ou la modification de Données Personnelles.
- 1.12. « **Vendre** » signifie vendre, louer, publier, divulguer, diffuser, mettre à disposition, transférer ou communiquer de toute autre manière, orale, écrite ou par des moyens électroniques ou autres, les Données Personnelles d'un Utilisateur Autorisé à un tiers pour une contrepartie pécuniaire ou d'une autre nature.
- 1.13. « **Violation de Sécurité** » désigne :
 - A. Tout acte ou omission qui compromet la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité des Données Personnelles ou les mesures de protection physiques, techniques, administratives ou organisationnelles mises en place pour les protéger et qui entraîne : i) un accès non autorisé par un tiers ; ii) une divulgation non autorisée à un tiers ; ou iii) une acquisition non autorisée par un tiers ; ou
 - B. Une violation des données à caractère personnel, ou équivalent, tel que défini dans la Loi en matière de Protection des Données.

2. TERRITOIRE D'APPLICATION ET LOI SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cas où le Client souhaite rendre les Services accessibles aux Utilisateurs Autorisés qui accéderont aux Services et les utiliseront en dehors du Territoire, le Client devra étendre son engagement avec la Société au sujet de ces juridictions supplémentaires et les Parties devront signer tout accord supplémentaire requis pour se conformer aux Lois en matière de Protection des Données dans ces juridictions supplémentaires.

3. OBLIGATIONS ET ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

- 3.1. La Société s'engage à ne pas Traiter les Données Personnelles autrement que de la manière autorisée ou requise par le présent Addendum, pour l'Objectif ou comme l'exige la Loi en matière de Protection des Données.
- 3.2. La Société agira en tant que fournisseur de services, sous-traitant ou équivalent tel que défini par la Loi en matière de Protection des Données.
- 3.3. Les détails des Données Personnelles à traiter sont énoncés à l'Annexe 1 (Détails des Données Personnelles et Traitement) du présent Addendum.
- 3.4. La Société fournira une assistance raisonnable (aux frais du Client si cela nécessite que la Société consacre des ressources importantes à cet effort) au Client, afin que le Client puisse effectuer des évaluations de la protection des données, lorsque la Loi en matière de Protection des Données l'exige.
- 3.5. La Société doit s'assurer que chaque personne effectuant le Traitement des Données Personnelles a besoin de connaître ou d'accéder à de telles Données Personnelles pour permettre à la Société d'exécuter ses obligations en vertu du Contrat et du présent Addendum et qu'elle est liée par écrit par des obligations de confidentialité suffisantes pour protéger les Données Personnelles conformément aux conditions générales du présent Addendum.
- 3.6. En tenant compte de l'état actuel de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des objectifs du Traitement, ainsi que du risque variable de probabilité et de gravité pour les droits et libertés des personnes physiques, la Société doit, en ce qui concerne les Données Personnelles, mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté à ce risque, conformément aux exigences des Lois en matière de Protection des Données. Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, le Sous-Traitant doit prendre en compte en particulier les risques présentés par le Traitement, en particulier ceux liés à une Violation de Sécurité.
- 3.7. La Société s'engage à atténuer tout effet nuisible et à signaler par écrit au Client, sans délai indu, toute Violation de Sécurité dont elle aurait connaissance. La Société fournira une assistance raisonnable au Client pour lui permettre de remplir toutes les obligations en matière de déclaration qu'il peut avoir en vertu de la Loi en matière de Protection des Données.
- 3.8. Dans le cadre du signalement prévu dans la Section 3.7, la Société informera le Client en lui fournissant un niveau de détail adéquat, dans la mesure où il est raisonnablement disponible à ce moment-là, un rapport détaillant :
 - A. les circonstances et la nature de l'Incident de Sécurité. Cela peut inclure l'identité et le nombre d'Utilisateurs Autorisés affectés, les catégories et les types de Données Personnelles concernées, les conséquences probables de la Violation de Sécurité et les risques pour l'Utilisateur Autorisé concerné ;
 - B. toutes les mesures d'atténuation prises ; et
 - C. toutes les mesures correctives mises en œuvre par la Société pour s'assurer que la Violation de Sécurité ne se reproduit pas.
- 3.9. En cas d'activité suspecte sur le compte d'un Utilisateur Autorisé, la Société est en droit de réinitialiser le mot de passe d'un Utilisateur Autorisé et d'en informer l'Utilisateur Autorisé. Un exemple de ce qui précède serait, y compris, mais sans s'y limiter, une attaque de « bourrage d'identifiant » qui survient sans qu'il y ait faute de la part de la Société. La Société doit informer le Client par écrit dans un délai raisonnable après en avoir informé l'Utilisateur Autorisé.
- 3.10. La Société s'engage à veiller que tout agent, y compris un sous-traitant, auquel elle fournit des Données

Personnelles reçues de, créées ou reçues par la Société au nom du Client (chacun un **Sous-Traitant Ulérieur**) accepte les conditions au moins aussi contraignantes que celles qui s'appliquent par le biais du présent Addendum à la Société en ce qui concerne ces informations. La liste des Sous-Traitants Ulérieurs applicables à la Date d'entrée en vigueur est présentée à l'Annexe 2 (Sous-Traitants Ulérieurs) du présent Addendum. Le Client autorise la Société à sous-traiter ses obligations en matière de traitement des Données Personnelles à tout Sous-Traitant Ulérieur visé par cette liste, étant précisé qu'elle est susceptible d'être actualisée de temps à autre. La Société peut, le cas échéant, informer par écrit de l'ajout d'un nouveau Sous-Traitant Ulérieur par le biais d'un lien vers une liste de sous-traitants ou par notification écrite, lorsque cela est requis par les Lois en matière de Protection des Données. La Société doit effectuer des vérifications préalables lors de la sélection du Sous-Traitant Ulérieur et vérifier, avant d'engager le Sous-Traitant Ulérieur, que celui-ci est capable de se conformer à des obligations de confidentialité et de sécurité similaires à celles de la Société vis-à-vis du Client, dans la mesure applicable aux services confiés à ce Sous-Traitant Ulérieur.

- 3.11. La Société et ses Sous-Traitants Ulérieurs ne peuvent demander, utiliser et divulguer que la quantité minimale de Données Personnelles, nécessaire à la réalisation de la demande, de l'Utilisation ou de la Divulgestion.
- 3.12. Lorsque les Lois en matière de Protection des Données l'exigent, la Société s'engage à limiter le Traitement des Données Personnelles, à la demande du Client, de manière rapide et raisonnable.
- 3.13. La Société s'engage à ne Vendre aucune des Données Personnelles de l'Utilisateur Autorisé.
- 3.14. Si un Utilisateur Autorisé fait une demande écrite à la Société prétendant exercer ses droits en vertu de la Loi en matière de Protection des Données applicable en ce qui concerne ses Données Personnelles, la Société transmettra la demande au Client sans délai indu et le Client accepte de traiter la demande conformément à la Loi en matière de Protection des Données applicable. Sur demande écrite du Client, la Société fournira au Client une assistance raisonnable (aux frais du Client si cela nécessite que la Société consacre des ressources importantes à cet effort) pour aider le Client à respecter ses obligations en ce qui concerne la demande en vertu de la Loi en matière de Protection des Données applicable.
- 3.15. Sur demande raisonnable du Client, dans la mesure requise par les Lois en matière de Protection des Données, la Société devra mettre à la disposition du Client toutes les informations en sa possession nécessaires pour démontrer le respect par la Société des obligations en matière de protection des données qui lui sont imposées en vertu du présent Addendum et des Lois en matière de Protection des Données.
- 3.16. La Société coopérera avec les mesures d'évaluations raisonnables réalisées par le Client ou l'évaluateur désigné par le Client, qui a signé les clauses de confidentialité requises ; sinon, la Société pourra faire en sorte qu'un évaluateur qualifié et indépendant procède à une évaluation des politiques de la Société et des mesures techniques et organisationnelles de cette dernière pour se conformer aux obligations énoncées dans le présent Addendum. Sauf si la loi l'exige ou à la suite d'une Violation de Sécurité, cette évaluation sera limitée à une évaluation par an. La Société mettra une copie de cette évaluation à la disposition du Client sur demande écrite.
- 3.17. La Société ne doit pas combiner les Données Personnelles reçues ou obtenues dans le cadre de l'exécution des Services en vertu du Contrat avec des Données Personnelles qu'elle peut par ailleurs recevoir, obtenir ou collecter auprès ou au nom d'un tiers ou provenant de ses propres interactions avec un Utilisateur Autorisé, étant entendu que la Société peut combiner des Données Personnelles à des fins commerciales, telles que définies dans les Lois en matière de Protection des Données.
- 3.18. La Société doit informer le Client par écrit si elle n'est plus en mesure de remplir les obligations en vertu du présent Addendum ou des Lois en matière de Protection des Données applicables.
- 3.19. La Société doit, sur demande, fournir au Client une copie de la déclaration de confidentialité alors en vigueur mise à la disposition de l'Utilisateur Autorisé lorsqu'il interagit avec la Plateforme de Récompenses.

4. UTILISATIONS AUTORISÉES OU OBLIGATOIRES DES DONNÉES PERSONNELLES PAR LA SOCIÉTÉ

4.1. Utilisation générale et Divulgateion.

- A. La Société peut Traiter les Données Personnelles pour l'Objectif énoncé dans le présent Addendum, à des fins de gestion et d'administration appropriées de la Société ou pour exécuter ses obligations légales.
- B. Sauf limitation contraire par la Loi en matière de Protection des Données, la Société peut créer des Informations Agrégées sur l'Utilisateur Autorisé ou Rendre Anonyme ou Anonymiser les Données Personnelles, de sorte que ces informations ne soient plus des Données Personnelles et puissent être utilisées à des fins de recherche, de développement de produits ou à d'autres fins.
- C. La Société peut utiliser les Données Personnelles pour signaler les violations de la loi aux autorités gouvernementales compétentes, conformément à la Loi applicable, à condition que, dans la mesure permise par la Loi applicable, la Société informe le Client par écrit de toute violation avant de signaler celle-ci.
- D. Rien dans les présents Addendum et Contrat n'empêchera la Société d'utiliser les Données Personnelles de l'Utilisateur Autorisé ou les données dérivées de ces informations à des fins d'utilisation interne pour développer ou améliorer la qualité des services, produits ou technologies de la Société, sous réserve de toute limitation en vertu des Lois en matière de Protection des Données applicables.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 5.1. Le Client agira en tant qu'entreprise, responsable du traitement ou équivalent tel que défini par la Loi en matière de Protection des Données et respectera ses obligations telles qu'elles sont énoncées dans les présentes.
- 5.2. Le Client doit informer la Société de toute restriction relative au Traitement des Données Personnelles que le Client a acceptée ou doit respecter conformément à la Loi en matière de Protection des Données. Le Client reconnaît qu'une telle restriction peut empêcher la Société de lui fournir les Services.
- 5.3. Lorsque l'Utilisateur Autorisé soumet des Données Personnelles directement à la Société, afin que la Société lui fournisse les Services, le Client demande par les présentes à la Société de recueillir ces informations pour le compte du Client.
- 5.4. Le Client garantit qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour communiquer les Données Personnelles à la Société ou pour que les Données Personnelles soient communiquées à la Société, par le Client ou un Utilisateur Autorisé, pour que le Traitement soit effectué en relation avec les Services, et que, lorsque les Lois en matière de Protection des Données l'exigent, un ou plusieurs bases juridiques justifient la licéité du Traitement.
- 5.5. Le Client déclare, garantit et accepte que : (i) toutes les Données Personnelles fournies par le Client à la Société, ou partagées directement par un Utilisateur Autorisé à la Société, ont été collectées, traitées et transférées à la Société conformément à toutes les Lois en matière de Protection des Données applicables; et (ii) les instructions et demandes du Client relatives au Traitement des Données Personnelles par la Société n'amèneront pas la Société à enfreindre les Lois en matière de Protection des Données applicables. Sans préjudice de ce qui précède, le Client convient qu'il a fourni toutes les informations nécessaires et obtenu tous les consentements nécessaires de la part des Utilisateurs Autorisés, conformément aux Lois en matière de Protection des Données applicables, avant de fournir leurs Données Personnelles à la Société. Le Client s'engage à défendre, à indemniser et à dégager de toute responsabilité la Société et ses Affiliés, ainsi que l'ensemble de ses et de leurs responsables, directeurs, employés, actionnaires, représentants légaux, agents, ayants droit et cessionnaires, de et contre toute réclamation, responsabilité, action en justice, demande, dommage, perte, jugement, amende, pénalité, intérêt, coût et dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocats et les frais professionnels et judiciaires) découlant de ou liés à toute violation de cette section par le Client, ou tout acte ou omission du Client, ou de ses employés ou cocontractants, dans des activités découlant de ou liées aux Données Personnelles fournies par le Client à la Société, ou partagées directement par un Utilisateur Autorisé à la Société. Sans préjudice de tout autre droit ou recours auxquels la Société peut prétendre, la Société se réserve le droit de résilier tous les Services lorsqu'elle estime raisonnablement que le Client a enfreint ou enfreindra la présente section.

6. TRANSFERTS DE DONNÉES

- 6.1. La Société héberge principalement des Données Personnelles sur des serveurs situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, mais peut également utiliser des serveurs situés dans d'autres régions de temps à autre à des fins d'équilibrage de charge et autres. En outre, des services d'assistance seront fournis par les États-Unis, l'Europe, le Canada, l'Afrique du Sud et toute autre juridiction nécessaire pour fournir les services. Lorsque la Société transfère des Données Personnelles, ces transferts seront conformes aux Lois en matière de Protection des Données. Les Parties conviennent de conclure tout accord supplémentaire qui peut être exigé par la Loi en matière de Protection des Données pour permettre les transferts de Données Personnelles nécessaires pour l'Objectif.
- 6.2. Dans le cas où un Utilisateur Autorisé est basé dans l'Union européenne, les Parties conviennent d'intégrer par référence le module 2 des Clauses Contractuelles Types de l'UE. Il s'ensuit qu'en signant l'Addendum, les Parties ont estimé avoir accepté et signé ces clauses (y compris les annexes aux présentes). Ces clauses ne s'appliquent que dans les cas où les Lois en matière de Protection des Données exigent que de telles clauses soient en place. L'autorité de contrôle compétente sera l'Autorité de Contrôle néerlandaise, et les lois et la juridiction applicables seront celles des Pays-Bas. L'Annexe 1, l'Annexe 2, la Section 3.6 et la Section 3.10 de cet Addendum doivent être lus avec les Clauses Contractuelles Types mentionnées ci-dessus.
- 6.3. Lorsqu'un Utilisateur Autorisé est basé au Royaume-Uni (RU), le module 2 des Clauses Contractuelles Types du RU est incorporé aux présentes et s'appliquera ; à condition que l'autorité de contrôle compétente soit le Bureau du Commissaire à l'Information (*Information Commissioner's Office*), que le droit applicable soit celui de l'Angleterre et du pays de Galles, que les références aux États membres se rapportent au RU et que les Membres du Royaume-Uni soient autorisés à exercer et à faire valoir leurs droits en vertu des Clauses Contractuelles Types du RU au RU. Aux fins de la Partie I de l'Addendum relatif au Transfert de Données Internationales, les stipulations du présent Addendum, y compris les rôles des parties énoncées à l'Annexe I et les mesures techniques énoncées à la Section 3.6, s'appliquent. Aux fins de la Partie 2 de l'Addendum relatif au Transfert de Données Internationales, les Clauses Contractuelles Types de l'UE s'appliquent.
- 6.4. En cas de conflit ou d'incohérence entre les documents incorporés par renvoi dans la présente Section 6, l'ordre de priorité sera le suivant : (1) les Clauses Contractuelles Types applicables (à condition toutefois que la Société puisse nommer des Sous-Traitants Ultérieurs conformément à la Section 3.10 du présent Addendum et sous réserve du respect des exigences de celle-ci) ou un mécanisme similaire exigé par les Lois en matière de Protection des Données applicables spécifiquement pour les transferts internationaux de données ; (2) le présent Addendum ; et (3) le Contrat.

7. RÉSILIATION

- 7.1. Suppression des Données Personnelles. La Société supprimera les Données Personnelles du Client de ses systèmes dans les 90 jours suivant la résiliation du Contrat, sauf si les Lois et réglementations applicables exigent un stockage ou un traitement supplémentaire des Données Personnelles du Client. La Société étendra les protections du présent Addendum à toutes les Données Personnelles qu'elle conserve après la résiliation du Contrat. La suppression inclura le fait de Rendre Anonyme, ou d'Anonymiser, les Données Personnelles. S'il n'est pas raisonnablement possible de supprimer les Données Personnelles car, par exemple, elles ont été archivées, la Société conservera les Données Personnelles en toute sécurité et les isolera de tout nouveau traitement jusqu'à ce que la suppression soit possible. La suppression inclura le fait de Rendre Anonyme, ou d'Anonymiser, les Données Personnelles.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

- 8.1. **Mises à jour.** La Société peut modifier les stipulations du présent Addendum, y compris, si nécessaire, pour : (i) se conformer aux modifications de Loi en matière de Protection des Données applicable ; (ii) refléter les changements résultant d'une fusion, d'une acquisition ou d'une autre opération similaire ; ou (iii) s'adapter à la diffusion par la Société de nouveaux produits ou services ou à des changements importants apportés à des services existants. La Société vous informera préalablement de ces mises à jour, conformément aux lois et

réglementations en vigueur.

- 8.2. **Survie.** Les droits et obligations respectifs de la Société en vertu des Sections 4.1 et 7.1 du présent Addendum survivront à la résiliation du présent Addendum et du Contrat.
- 8.3. **Interprétation.** Toute ambiguïté dans le présent Addendum sera résolue en faveur d'une signification permettant à la Société de se conformer à la Loi en matière de Protection des Données.

Annexe 1 de l'Addendum

Détails des Données Personnelles et Traitement

La présente Annexe fait partie intégrante de l'Addendum auquel elle est jointe.

1. Conditions applicables lorsque les Clauses Contractuelles Types s'appliquent

1.1 Exportateur(s) de Données :

Nom : Le Client

Adresse : L'adresse du Client indiquée dans le Contrat.

Rôle (responsable du traitement/sous-traitant) : responsable du traitement

1.2 Importateur(s) de Données :

Nom : La Société

Adresse : L'adresse de la Société indiquée dans le Contrat.

Rôle (responsable du traitement/sous-traitant) : sous-traitant

1.3 Transferts de Sous-Traitants Ultérieurs

Le Sous-Traitant Ultérieur traitera les Données Personnelles nécessaires à l'exécution des Services conformément au Contrat. Le Sous-Traitant Ultérieur Traitera les Données Personnelles pendant la durée du Contrat, sauf accord écrit contraire. L'identité des Sous-Traitants Ultérieurs utilisés pour la réalisation des Services est définie à l'Annexe 2.

2. Conditions applicables que les Clauses Contractuelles Types s'appliquent ou non

2.1 Activités, Nature et Objectif du Traitement

Voir la définition de l'« Objectif », à la clause 1.6 de l'Addendum. La nature et les activités du Traitement des Données Personnelles par la Société sont décrites en détail dans le Contrat.

2.2 Catégories de Personnes Concernées

Le Traitement effectué par la Société concerne les catégories de Personnes Concernées suivantes (veuillez préciser) :

- Utilisateurs Autorisés

2.3 Types de Données Personnelles

Le Traitement par la Société, sur les instructions du Client, comprend les catégories suivantes de Données Personnelles :

- Prénom
- Nom de famille
- Adresse e-mail
- Numéro de mobile
- Identifiant unique
- Score de performance de conduite pour un Utilisateur Autorisé déterminé en lien avec l'utilisation par le Client de la solution télématique de Geotab
- Informations techniques telles que les données d'enregistrement, l'adresse IP, le type de boîtier et le système d'exploitation
- Informations sur la manière dont l'Utilisateur Autorisé interagit avec la Plateforme de Récompenses
- Détails des récompenses que le membre a acquises dans le cadre de son utilisation de l'Application et de la Plateforme de Récompenses
- Données Personnelles supplémentaires que le Client ou un Utilisateur Autorisé peut fournir lorsqu'il interagit avec l'Application ou la Plateforme de Récompenses.

2.4 Catégories spéciales de Données Personnelles (le cas échéant)

Le Traitement effectué par la Société concerne les catégories spéciales de Données Personnelles suivantes (veuillez préciser) :

- En règle générale, aucune, mais ces informations sont sous le contrôle du Client et des Utilisateurs Autorisés.

2.5 Fréquence des transferts de données

- Continue pour la réalisation des Services.

Annexe 2 de l'Addendum

Sous-Traitants Ultérieurs

1. Absorb
2. Atlassian
3. AWS
4. DBeaver
5. Discovery Central Services (Pty) Ltd
6. Discovery Health (Pty) Ltd
7. Discovery Limited
8. Discovery Telematics Services
9. Firebase and Crashlytics
10. Geotab Inc
11. GetFeedback
12. Google
13. Gurtam UAB
14. Jira
15. Lojack Italia SRL
16. Nice InContact
17. Qualtrics
18. RingCentral
19. Salesforce
20. Stripe
21. Super Charge
22. Twillio
23. Vitality Group International, Inc